

CANTON DE
CREIL NORD/CREIL SUD
 Envoyé en préfecture le 29/04/2026
 Reçu en préfecture le 29/04/2026
 Publié le 29/04/2026
 ID : 060-216001743-20260429-28DEL_CM240426-DE
ARRONDISSEMENT
DE
SENLIS

VILLE DE CREIL

du vendredi 24 avril 2026

CONVOCACTION

Date : 10 avril 2026

Affichée le : 10 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt quatre avril à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Omar YAQOUB, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 32

Votants : 38

Pouvoirs : 6

Absent : 1

Étaient présents : M. Omar YAQOUB - M. Abdelaziz RIFI SAIDI - Mme Danielle SOKOLONSKI - M. Amadou KA - Mme Peggy MOUPELLÉ - M. Mohamed ASSAMTI - Mme El Hame EL HARCHAOUI - M. Thierno DIALLO - Mme Rosa OULD SAID - M. Amir ZAFAR - Mme Fadhila KEZZOUL - M. Mohamed CAHOUCHE - Mme Karima BOUHAMIDA - Mme Wanessa TOUATI-AHMED - Mme Patricia RÉGENT - Mme Dalila SAHNOUNE - M. Oumar KA - Mme Nazish PERVAIZ - Mme Bénédicte ALHERBE - Mme Néjia CHOUIKHI - M. Ayaovi SEKLE - Mme Sarah YAQOUB - M. Heddi FADHLI - Mme Marieke TAOUK - M. Bienvenu MOUPELLÉ - Mme Nabila BEJAOUI - M. Ahmed BOUKHALFA - Mme Döndü ALKAYA - M. Emmanuel PERRIN - M. Karim BOUKHACHBA - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONSAFFICHÉE ET PUBLIÉE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

27 AVR. 2026

DÉLIBÉRATION PUBLIÉE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

29 AVR. 2026

Absents représentés

M. BOUJDOUN

M. NOUWYNCK

M. MBAYE

Mme DHOURY-LEHNER

Mme FAZAL

Mme EL BAKKALI

Pouvoir à M. RIFI SAIDI

Pouvoir à Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à M. DIALLO

Pouvoir à M. DEME

Pouvoir à Mme LAMBRE

Pouvoir à M. PERRIN

Absents excusés**Absents non représentés**

M. AKABLI.

Secrétaire de séance : Danielle SOKOLONSKI

28 Subvention - Comité des Œuvres Sociales**■ Rapport de présentation :****El Hame EL HARCHAOUI, Adjointe**

La Ville de Creil accorde chaque année une subvention de fonctionnement au Comité des Œuvres Sociales du personnel de la Ville de Creil et du CCAS (C.O.S.) afin de lui permettre de mener à bien ses missions.

Le C.O.S. a ainsi pour objectifs :

- de resserrer les liens d'amitié et de solidarité entre les agents de ces établissements publics
- d'accorder certains avantages sociaux à ses membres et à leur famille
- de susciter et de soutenir toutes initiatives de formation culturelle et sociale
- de faire toutes les opérations mobilières et immobilières se rapportant à son objet

Compte-tenu de l'importance des missions qui sont celles du C.O.S., il est proposé au conseil municipal pour l'année 2026 de maintenir le montant de la subvention à hauteur de 2025 et de verser au C.O.S. une subvention de 77 000€.

Le Conseil Municipal pourra être amené à statuer en cours d'année pour soutenir d'autres demandes.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Considérant le besoin de trésorerie du Comité des Œuvres Sociales,
Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote**

Votants : 38	Pour : 38	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le 29/04/2026

ID : 060-216001743-20260429-28DEL_CM240426-DE

■ **Décide à l'unanimité :**

Article 1^{er} : d'approuver, au titre de l'année 2026, l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 77 000 €, pour le Comité des Œuvres Sociales du personnel de la ville de Creil et du CCAS.

Article 2 : d'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet dans le budget de la Ville.

CREIL, le **29 AVR. 2026**
Pour extrait certifié conforme,

Monsieur Omar YAQOOB


Maire de Creil
Président de l'ACSO



La secrétaire de séance


Danielle SOKOLONSKI